



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	17	17	0	0

**OBJET :
DEL2025-016-RESSOURCES HUMAINES :
Modification du tableau des effectifs**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
VU le tableau des effectifs actuel de la commune,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les effectifs de la commune pour répondre aux besoins des services et assurer un fonctionnement optimal,

VU la délibération en date du 31 mars 2025 ouvrant un poste d'attaché territorial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs à partir du 31 mars 2025 comme ci-dessous :

GRADES / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	A	4	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	4	4
	C	1	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	4	2
Adjoint Administratif Territorial		15	12
TOTAL			
SECTEUR TECHNIQUE			
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint Technique Territorial	C	5	4
TOTAL		13	12
SECTEUR PATRIMOINE			
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	1	1
TOTAL		1	1
SECTEUR SOCIAL			
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
TOTAL		1	1
TOTAL		30	26

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- **PRÉVOIT** l'inscription des crédits correspondants au budget communal.

- **PRÉVOIT** l'inscription des crédits correspondants au budget communal.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **- 7 AVR. 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

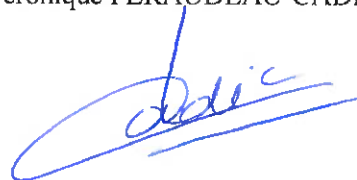
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le **- 7 AVR. 2025**

Le Maire,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 085-218500114-20250331-DEL2025_016-DE

SDS HYA 1

SDS HYA 1

